



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 28 janvier 2015

*Préserver les éléphants :
Ségolène Royal suspend les exportations d'ivoire brut
et renforce la lutte contre le braconnage*

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a réuni aujourd'hui les organisations non gouvernementales qui l'ont alertée sur la très forte augmentation du braconnage de l'éléphant et du trafic d'ivoire et qui menace ce joyau de la biodiversité mondiale.

La quantité d'ivoire issu du braconnage a été démultipliée ces dernières années (multipliée par 4 selon certaines études) alors que les populations d'éléphants d'Afrique centrale ont décliné de plus de moitié au cours des 10 dernières années.

Au-delà de sa valeur patrimoniale, symbolique et culturelle, l'éléphant apporte d'innombrables services pour les écosystèmes, notamment en ouvrant des clairières en forêt en entretenant la savane, en facilitant la dispersion et la germination des graines et de la biodiversité végétale. En ce sens, l'éléphant participe à la captation du carbone dans les sols. Il favorise la disponibilité de la pharmacopée traditionnelle végétale pour les communautés locales. L'éléphant est aussi une clé du développement de l'économie locale grâce aux activités touristiques.

Plusieurs groupes armés clandestins financent leurs activités par le trafic de matières animales et en particulier d'ivoire.

Les certificats d'exportation européens peuvent être détournés par des trafiquants pour faciliter la vente d'ivoire illégal.

A l'issue de la réunion, Ségolène Royal a pris les décisions suivantes :

1. La suspension immédiate de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut par la France.

2. Un appel aux autres États membres de l'Union européenne pour interdire à leur tour les exportations d'ivoire brut comme le font également l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni et une partie des États-Unis.
3. Une vigilance accrue pour les certificats de commercialisation sur le sol français.
4. Une coopération renforcée entre les services du Ministère de l'Écologie et les douanes et la relance du plan de coopération interministériel destiné à améliorer la synergie entre services afin de rendre la lutte contre la fraude plus efficace, notamment en frontières.
5. Une nouvelle opération de destruction d'ivoire illégal en 2015.
6. La loi biodiversité qui sera débattue dans quelques semaines renforcera les sanctions prévues en cas de trafic d'espèces protégées (éléphants, rhinocéros, tigres, variétés de bois tropicaux etc.).

Les particuliers qui possèdent, notamment par voie d'héritage, des défenses d'éléphants ramenées d'Afrique dans les années 1930 - 1960 pourront toujours les vendre dans les salles de vente en France, sous réserve d'avoir obtenu le certificat requis. La quantité d'ivoire présente sur le territoire français est suffisante pour permettre l'entretien des œuvres d'art.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 13 février 2015

Biodiversité et
CROISSANCE VERTE
Innover en s'inspirant de la nature

Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

ouvrira le Centre européen d'excellence en Biomimétisme de Senlis

Samedi 21 février 2015

de 11h à 13h

Quartier Ordener

62 rue du Faubourg Saint Martin

Place Henri IV, 60300 Senlis

Ségolène Royal vous invite à l'ouverture du centre et à une réunion sur ses activités :

- **présentation des projets de recherche par des start up et PME** qui souhaitent s'installer sur le site ;
- **présentation du rapport "les métiers de la biodiversité et des services écologiques"** par Sylvie Bénard directrice environnement de LVMH et l'Atelier technique des espaces naturels ;
- **tour de table des entreprises** (liste à venir).

La Ministre conclura cette réunion par la présentation de **mesures destinées à faciliter l'émergence de cette nouvelle filière et notamment les financements du programme d'investissement d'avenir.**

Qu'est-ce que le biomimétisme ? C'est l'imitation remarquable du vivant dans les activités humaines. Dans quels domaines ? Energie, construction, matériaux, transport, cosmétiques, médecine, pharmacie, lutte contre le changement climatique, etc.

Le « CEEBIOS » (Centre européen d'excellence en biomimétisme de Senlis) présidé par Gilles BŒUF, président du Muséum national d'histoire naturelle, a été créé avec le soutien du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, des collectivités locales et grâce à **l'expertise des meilleurs scientifiques.**

Ce centre est désormais prêt à accueillir des activités. Il est prévu l'installation de **350 chercheurs à moyen terme.** Le centre jouera le rôle de catalyseur des compétences nationales du monde académique, de l'enseignement et de la R&D industrielle.

En savoir plus sur le CEEBIOS :
<http://ceebios.com/presentation/>

Le « biomimétisme » : de quoi parle-t-on ?
Découvrez plusieurs exemples dans l'annexe ci-jointe

Modalités du déplacement :

La ville de Senlis mettra **un bus à disposition des journalistes.** Le départ s'effectuera à 9h30 place de la République à Paris pour un retour au plus tard à 15h

Merci de bien vouloir vous accréditer par retour de mail
en précisant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr - **01 40 81 78 31**

Le « biomimétisme » : de quoi parle-t-on ?

Le terme de biomimétisme désigne l'imitation de propriétés remarquables du vivant dans les activités humaines. Il recouvre des champs variés : produits et technologies biomimétiques dans le monde industriel, nouvelles pratiques agricoles ou forestières tirées de l'observation des écosystèmes naturels, ou encore nouveaux schémas d'organisation inspirés de la nature. Zoom sur plusieurs espèces animales ou végétales qui nous inspirent :

> Le Mike Tyson des océans

23 m/s soit 83 km/h ! C'est la vitesse des pattes ravisseuses de la squille multicolore (*Odontodactylus scyllarus*), un crustacé marin qui mesure jusqu'à 18 cm. Ces pattes se terminent par des renflements ronds et durs qui, associés à ces mouvements ultra-rapides, **lui permettent de casser les coquilles des mollusques dont elle se nourrit**. Il n'en fallait pas moins pour intéresser des chercheurs qui étudient la structure composite de ces appendices.

Les matériaux recherchés, légers et résistants, pourraient être utilisés pour la conception de nouvelles prothèses de hanche biocompatibles, ou encore pour la construction d'armures et de véhicules militaires.



> Poisson roulant ou voiture poisson ?

Au milieu des années 2000, **des ingénieurs ont conçu un prototype de voiture en prenant pour modèle le poisson-coffre jaune (*Ostracion cubicus*)**. Ce curieux animal vit dans les récifs coralliens des océans Indien et Pacifique. **Ce sont sa forme et la rigidité de son exosquelette qui ont inspiré la conception de la carrosserie du véhicule.** L'ambition n'était pas seulement **esthétique, mais aussi aérodynamique et de résistance aux chocs.**



En associant une structure bio-inspirée avec un moteur innovant, le constructeur cherchait à **concevoir un modèle économe en carburant et moins polluant qui ne sacrifierait rien à la sécurité.**

> Vivre dans une termitière ?

Certaines espèces de termites africaines construisent des termitières géantes qui impressionnent par leurs dimensions. Ces édifices disposent d'un microclimat intérieur nécessaire à la culture d'un champignon indispensable à la vie de la colonie. Grâce à un ensemble de cheminées, de chambres et de conduits d'aération, **la température y est maintenue à 27 °C**, dans des régions où celle-ci peut dépasser 40 °C en journée et avoisiner 0 °C la nuit.

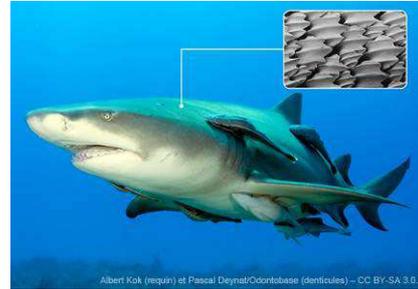
Des architectes ont reproduit ce système de ventilation passive pour concevoir des bâtiments climatisés très économes en énergie.



> Des requins à la piscine

La **vélocité de certaines espèces de requins s'explique en partie par leur peau rugueuse**. Observée au microscope, celle-ci montre de minuscules écailles orientées vers la queue. **Ce sont ces denticules cutanées et les micro-canaux à leur surface** qui diminuent l'effet de résistance de l'eau et **améliorent l'hydrodynamisme de l'animal**.

Ce phénomène, appelé **effet Riblet**, a inspiré la **conception de combinaisons pour les nageurs** : des dizaines de records mondiaux ont été battus à la fin des années 2000, avant qu'elles ne soient interdites en compétition. **Des coques de bateaux de course et des carlingues d'avions ont aussi bénéficié de cette découverte**.



> L'effet lotus

Lorsqu'il pleut, **les feuilles de lotus, de capucine ou de chou ne sont pas vraiment mouillées**. Des gouttes d'eau se forment et s'écoulent, emportant avec elles les poussières et autres particules. **Cette propriété d'hydrophobie – le fait de repousser l'eau – dont découle la capacité d'autonettoyage est connue depuis plusieurs siècles**. C'est seulement dans les années 1970 que des chercheurs sont parvenus à l'expliquer : **ces surfaces présentent des rugosités microscopiques ou nanométriques**.



Par biomimétisme, **cette découverte a inspiré l'innovation industrielle, en particulier avec la fabrication de peintures et de verres autonettoyants**.

> Adhérer sans colle, ni ventouse

Les **geckos sont des lézards connus pour leur aptitude à grimper sur les murs les plus lisses**. On en connaît environ 1000 espèces dans le monde et 3 en France métropolitaine. **Des scientifiques ont récemment découvert le mécanisme à l'origine de cette capacité d'adhésion**.

Cela repose sur des milliers de poils microscopiques situés au bout des doigts et sur des forces dites de Van der Waals. **Des chercheurs en sciences des matériaux développent de nouvelles technologies s'en inspirant**.



Retrouvez d'autres exemples de biomimétisme en ligne :
<http://webzine-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr>

Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 10 mars 2015

Ségolène Royal vous invite à la présentation du projet de loi



A l'occasion de la première lecture à l'Assemblée Nationale, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, présentera le projet de loi « Biodiversité » en présence de :

- **Gilles BŒUF**, président du Muséum national d'histoire naturelle et du Conseil scientifique de l'Agence Française pour la Biodiversité
- **Delphine POMMERAY**, responsable du cours en ligne « MOOC » sur la biodiversité

Jeudi 12 mars 2015

à 16h00

Grand Auditorium

244 boulevard Saint-Germain – 75 007 Paris

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 11 mars 2015

Ségolène Royal vous invite à la présentation du projet de loi



A l'occasion de la première lecture à l'Assemblée Nationale, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, présentera le projet de loi « Biodiversité » en présence de :

- **Hubert REEVES**, parrain de l'Agence Française de la Biodiversité
- **Gilles BŒUF**, président du Muséum national d'histoire naturelle et du Conseil scientifique de l'Agence Française pour la Biodiversité
- **Delphine POMMERAY**, responsable du cours en ligne « MOOC » sur la biodiversité

Judi 12 mars 2015

à 16h00

Grand Auditorium

244 boulevard Saint-Germain – 75 007 Paris

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 18 mars 2015

Projet de loi biodiversité :
Par le vote du Titre IV, la France est en voie de se doter
de la législation la plus avancée au monde sur la protection
et la valorisation des ressources génétiques
issues de la nature

Le Titre IV « Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages » met en valeur deux principes :

- **un partage juste et équitable des avantages retirés de l'exploitation commerciale des ressources génétiques ;**
- **la prévention et la répression de la biopiraterie.**

Par ce vote du projet de loi du Gouvernement, la France se donne les moyens d'innover sans piller.

Si une société commerciale exploite une molécule – issue de la recherche sur des plantes, des animaux, des bactéries – et que son exploitation lui permet de développer un marché commercial, elle fera bénéficier le territoire d'une partie des avantages : d'abord en nature (formation, études scientifiques gratuites, recrutements, etc.), mais aussi parfois financièrement. C'est un retour juste et plus équitable pour éviter la biopiraterie. Les secteurs cosmétiques, agroalimentaires et pharmaceutiques sont particulièrement concernés.

Des entreprises françaises ont déjà mis en place des systèmes de partage des avantages à l'international et en France, par exemple au bénéfice de systèmes de cultures favorables à la biodiversité (ex. plantations de fleurs en agriculture biologique utilisées en cosmétique).

La future Agence française pour la biodiversité comprendra dans ses missions la prévention de la biopiraterie.

Ségolène Royal a fait voter des amendements à la loi pour simplifier le dispositif s'appliquant aux instituts de recherche et aux collections nationales comme celles du Muséum national d'histoire naturelle.

La France se place :

- Au 1er rang européen pour sa de biodiversité d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères.
- Au 4e rang mondial pour les récifs coralliens.
- Parmi les 10 pays au monde abritant le plus d'espèces.
- La France fait parti des 59 États ayant signé le protocole de Nagoya. La ratification se fera par la loi.
- 9 % des brevets européens en 2012 étaient issus des ressources génétiques.
- À l'échelle internationale, 25 à 50 % des médicaments seraient issus des ressources génétiques sur un marché total de 640 milliards de dollars.

Le saviez-vous ?

La santé humaine bénéficie de la biodiversité : l'aspirine est la copie d'une molécule provenant du saule blanc ; des substances anticancéreuses sont tirées de la pervenche de Madagascar...

Qu'est ce que la biopiraterie ?

La plante *Sacha inchi*, traditionnellement utilisée au Pérou pour ses propriétés cosmétiques, a fait l'objet d'une tentative de brevetage par une entreprise qui a dû renoncer suite à la dénonciation menée par des ONG.

Autre exemple, une entreprise européenne a discrètement déposé plusieurs brevets sur des applications commerciales du Rooibos, une plante native d'Afrique du Sud. Ce pays, doté d'une législation sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, a pu réagir afin d'imposer un partage juste et équitable des retombées financières de l'exploitation de cette plante.

La Polynésie française a été victime de biopiraterie dans les années 80, puis a réussi à prendre progressivement la maîtrise de ce qui constitue aujourd'hui une véritable filière monoï de Tahiti, issue de la fleur *Gardenia tahitensis* et d'un savoir faire ancestral.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Communiqué de Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 25 mars 2015

La loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages portée par Ségolène Royal a été largement votée en première lecture



L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture le projet de loi de Ségolène Royal pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages par 325 voix pour. Avec la loi de transition énergétique, elle vise à permettre à la France de devenir **la Nation de l'excellence environnementale pour la croissance verte et bleue** :

- Annoncée depuis près de 10 ans, **l'Agence française pour la biodiversité** sera créée en 2016. Regroupant plusieurs structures existantes, l'Agence effectuera les missions au service de la préservation des milieux naturels, de la connaissance, de la recherche et de la formation. Elle aura des missions nouvelles comme le soutien aux filières innovantes : **génie écologique et biomimétisme** (investissements d'avenir - 60 millions d'€ en 2015).
- Les espaces naturels, la faune et la flore seront mieux protégés grâce à de **nouveaux outils** adaptés à chaque situation :
 1. Finaliser les trames vertes et bleues avec les **espaces de continuités écologiques** permettant de les identifier et les protéger dans les documents d'urbanisme ;
 2. Éviter la disparition des espèces avec **les zones prioritaires pour la biodiversité** permettant si nécessaire de rendre obligatoires certaines pratiques agricoles nécessaires pour la conservation d'une espèce sauvage en voie d'extinction, via des contrats rémunérés et **des zones de conservation halieutique** pour réglementer les activités incompatibles avec le bon état des frayères, nourriceries et couloirs de migration des espèces, en concertation avec les professionnels.
Par ailleurs, sera **étendue la protection d'un grand nombre d'espèces marines (cétacés, tortues et certains oiseaux) au large des côtes** françaises (sur toute la zone économique exclusive et le plateau continental, au delà de la zone des 12 milles actuels).

3. **Préserver les haies, les bosquets, les mares, les tourbières** etc. pour continuer à bénéficier des services naturels qu'ils nous rendent en développant, sur la base du volontariat, des engagements entre propriétaires et collectivités via les **obligations réelles environnementales**.
- Avec le système de « partage des avantages », **la France est en voie de se doter d'une des législations les plus avancées au monde** sur la protection et la valorisation des ressources génétiques issues de la nature. A titre d'exemple, la Polynésie française a été victime de **biopiraterie** dans les années 80 puis a réussi à prendre progressivement la maîtrise de ce qui constitue aujourd'hui une véritable **filière monoï de Tahiti**, issue de la fleur *Gardenia tahitensis* et d'un savoir faire ancestral.
 - **La biodiversité devient l'une des solutions pour lutter contre le changement climatique** avec, pour la première fois, un programme territorialisé de protection de 55 000 hectares de mangrove, de 75 % des coraux, et le développement obligatoire des toitures végétalisées ou photovoltaïques dans les zones commerciales.
 - La loi renforce les sanctions et l'efficacité des contrôles contre le **braconnage et le trafic d'espèces protégées (éléphants, rhinocéros, grands singes)**. Elle lutte contre les pollutions (**réglementation des rejets des eaux de ballast en mer**).
 - **La loi valorise les savoir-faire français qui réussissent** : faciliter le fonctionnement du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres qui fête ses 40 ans, adapter les procédures pour les 51 parcs naturels régionaux existants et les 20 projets (ils pourront accueillir des communes dans leur périmètre, même après leur création).
 - **La loi consacre la complémentarité des sites classés et des sites inscrits** pour la protection des paysages les plus remarquables pour que la France **reste la première destination touristique mondiale et que la qualité de ses paysages soit un atout majeur de son attractivité**. Elle prolonge et conforte la loi de 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages portée par **Ségolène Royal**, grâce à la traduction des engagements pris lors de la ratification de la Convention européenne du paysage. Avec les Atlas de paysages et les objectifs de qualité paysagère, la loi met en place les outils permettant de prendre en main l'évolution des paysages du quotidien dans les territoires et d'agir pour la qualité du cadre de vie de millions de français.
 - Le titre de la loi a été modifié sur proposition de Ségolène Royal (loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages) pour traduire la volonté d'agir concrètement et efficacement, grâce à ces actions.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 26 mars 2015

Ségolène Royal lance le programme de sciences participatives « 65 Millions d'Observateurs »



Ségolène Royal lancera le projet de sciences participatives « 65 Millions d'Observateurs » avec les 100 partenaires du projet et Gilles Bœuf, Président du Museum National d'Histoire Naturelle:

Vendredi 27 mars à 10h00
Grand Amphithéâtre du Museum national d'histoire naturelle
57, rue Cuvier – 75005 Paris

- Il s'agit d'une action concrète de déclinaison de la **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** portée par Ségolène Royal qui vient d'être largement votée en première lecture à l'Assemblée nationale. La loi intègre la « connaissance » de la biodiversité parmi les objectifs fondamentaux de la politique environnementale.
- Le projet « 65 millions d'observateurs » a pour objectif de permettre à chaque Français de **participer à la connaissance de la biodiversité** : comptage d'espèces animales et végétales, analyse des données etc. Il fédère des initiatives existantes
- **1,8 millions d'espèces animales et végétales** différentes **ont été décrites** à la surface de la planète et ce long travail de recensement de l'existant est loin d'être fini.
- Les Français s'intéressent aux sciences participatives. L'observatoire national de la biodiversité enregistre **une hausse annuelle de la participation de 20 %**.
- Ce projet reçoit un financement de 4 millions d'€ du programme « Investissements d'Avenir » pour la période 2015-2018.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 16 avril 2015

Ségolène Royal lance un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre d'art sur le thème de l'abeille

A l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan prévue du 1er mai au 31 octobre 2015, Ségolène Royal lance un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre d'art sur le thème de l'abeille. Le lauréat verra son œuvre exposée au Pavillon France, puis à Paris Climat 2015. Cette œuvre devra démontrer les liens étroits qui existent entre biodiversité et changement climatique. Elle sera dévoilée et inaugurée officiellement par la ministre à Milan le 3 juin à l'occasion de la semaine européenne du développement durable, du 31 mai au 5 juin.

- Par les risques auxquels elle est exposée, l'abeille incarne le dysfonctionnement et les menaces liés au dérèglement climatique. L'enjeu est de valoriser auprès d'un large public le rôle de celle-ci, et plus largement des pollinisateurs dans les écosystèmes, à travers une œuvre qui ornera le Pavillon France. Sa construction évoquant la structure d'une ruche, il invite ainsi les visiteurs à prendre conscience de la primordialité de cette espèce qui garantit la production de fruits et légumes, base de notre alimentation.
- A Paris Climat 2015, cette œuvre aura toute sa place pour illustrer les nombreuses interactions entre climat et biodiversité ainsi que la nécessité de prendre en compte cette dernière lorsque l'on cherche des solutions et des réponses intégrées au dérèglement climatique.
- Les critères énumérés ci-dessous permettront au jury, présidé par Ségolène Royal, de sélectionner l'œuvre qui sera retenue et exposée dans le Pavillon France et à Paris Climat 2015.
- L'Exposition Universelle 2015 aura pour thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Elle mettra ainsi en avant un sujet environnemental décisif, à savoir comment produire et nourrir autrement, tout en assurant aux 10 milliards d'habitants qui peupleront la planète en 2050 une alimentation suffisante, de qualité saine et durable. Une conférence aura lieu sur l'abeille « **Pourquoi avons-nous besoin des abeilles ?** » sous l'égide du spécialiste Michel Aubert.

L'œuvre sélectionnée sera dévoilée et inaugurée officiellement par la ministre à Milan le 3 juin à l'occasion de la semaine européenne du développement durable (30 mai au 5 juin). **Date limite de réception des offres : 30 avril 2015, à 12 heures.**

Les modalités de ce concours sont annoncées par le Commissariat Général de la France à l'Exposition Universelle de Milan et France Agrimer.

Retrouvez les modalités détaillées de cet appel à projet en ligne :
<http://www.boamp.fr/avis/detail/15-57044/2>

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 18 mai 2015

Point presse
« Actions à venir »



-
- La Transition Énergétique pour la Croissance Verte : débat de la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale
 - Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages : 10 actions d'accompagnement du projet de loi
 - COP21 : Business & Climate Summit – Paris UNESCO

Mardi 19 mai 2015
à 12h00
Salon 109
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

Retrouvez l'invitation presse en ligne

Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 20 mai 2015

Venez découvrir le jardin du ministère de l'Écologie



A l'occasion de la Fête de la nature et de la biodiversité, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ouvre au public le jardin du ministère.

**Samedi 23 mai 2015
de 10h00 à 19h00
246 boulevard Saint-Germain, Paris 7^{ème}**

Des animations seront proposées aux visiteurs :

- un animateur de l'Office national des Forêts (ONF) présentera les qualités écologiques du bois,
- un animateur de la Ferme du Piqueur présentera le potager et les animaux (poules de Marans, canards colvert, hôtel à pollinisateurs...),
- une exposition sur le climat,
- une démonstration d'éco-pâturage avec les moutons.

Jouez avec la biodiversité et gagnez des week-ends nature

Sur le site du ministère ou sur la page facebook, venez répondre à 5 questions sur la biodiversité d'ici le 7 juin pour gagner un week-end pour 2 personnes dans l'un des 6 parcs nationaux de France métropolitaine. Six séjours sont à gagner.

Jouez en ligne sur [le site du ministère](#) ou sur la page facebook : [France Ecologie Energie](#)

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Paris, le mercredi 20 mai 2015

Ségolène Royal présente le Plan d'action en faveur des abeilles et pollinisateurs sauvages « France Terre de Pollinisateurs » en Conseil des ministres

Ségolène Royal présente le **plan national d'action « France Terre de Pollinisateurs »** avec pour objectif :

- d'appliquer sur 20 % du territoire les pratiques favorables aux abeilles et aux pollinisateurs,
- d'augmenter de 30 % les populations d'abeilles et de pollinisateurs sur les bordures vertes des routes françaises en généralisant le fauchage tardif (12 000 km dès cette année),
- d'installer 5 000 gîtes à insectes et ruchers avec les collectivités,
- d'atteindre zéro perte d'espèce de pollinisateur.

Concernant les insecticides de la famille des néonicotinoïdes, **la France engage la démarche d'extension du moratoire européen** sur l'ensemble des pesticides néonicotinoïdes et prévoit :

- une saisine de l'ANSES pour prévoir quelles nouvelles interdictions appliquer en France et dans quel calendrier en prenant en compte les réévaluations européennes,
- l'accélération de la réévaluation scientifique par l'Agence européenne de sécurité sanitaire des aliments (AESAs),
- la valorisation des projets territoriaux visant la suppression des néonicotinoïdes et le développement des alternatives au travers du plan Ecophyto 2 tel que mis en place par Ségolène Royal et Stéphane Le Foll.

Retrouvez tous les documents en ligne :

- Présentation du Plan national d'action « France, Terre de Pollinisateurs »,
- Ségolène Royal généralise les actions en faveur des pollinisateurs sur les 12 000 kilomètres du réseau routier national,
- Dossier sur les actions d'accompagnement du projet de loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages,
- Guide de gestion écologique des espaces verts urbains et péri-urbains « favoriser les abeilles sauvages et la nature en ville ».

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 17 juillet 2015

*Ségolène Royal reçoit les propositions du rapport
« Quelles déclinaisons de l'Agence française pour la biodiversité
dans les Outre-mer ? » de Serge Letchimy et Victorin Lurel*

En février dernier, Ségolène Royal a demandé à Serge Letchimy et Victorin Lurel d'animer le réseau des partenaires de l'Agence française pour la biodiversité dans les Outre-mer. Ils lui ont remis aujourd'hui le rapport : « Quelles déclinaisons de l'Agence française pour la biodiversité dans les outre-mer ? ».

Ce rapport souligne l'importance de la prise en compte des enjeux de la biodiversité des Outre-mer dans la future Agence. Il mentionne en particulier la redistribution par l'Agence des avantages financiers de l'accès aux ressources génétiques.

Ce rapport reprend les propositions de l'atelier du 11 février organisé par Ségolène Royal avec une centaine d'élus des Outre-mer. A la suite de cet atelier, des avancées ont été apportées dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, notamment la possibilité de créer sous un statut local des délégations de l'Agence française pour la biodiversité.

Ségolène Royal retient de ce rapport les éléments suivants :

Le lancement des préfigurations locales pour la création de délégations dans les Outre-mer. Cette préfiguration est déjà mise en œuvre pour la Martinique et la Guadeloupe. Elle sera mise en place en Guyane, à Mayotte et à la Réunion dans les mois qui viennent. Pour les autres collectivités d'Outre-mer qui ont la compétence en matière d'environnement, la Ministre charge Olivier Laroussinie de préciser avec elles leurs attentes en termes de coopération.

La création d'un comité thématique pour l'Outre-mer, placé auprès du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité :

- pour éclairer les décisions du conseil d'administration de l'Agence sur les questions relatives aux Outre-mer ;
- pour être un lieu d'échange et de dialogue des Outre-mer en matière de biodiversité, de milieu marin et d'eau ;
- pour permettre la préparation de positions concertées entre les Outre-mer.

Ce comité thématique est inscrit dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le samedi 18 juillet 2015

*Pour répondre à la détresse des éleveurs concernés,
Ségolène Royal met en place une brigade d'appui
aux éleveurs contre les attaques de loup
et engage une démarche auprès de la Convention
de Berne afin que les modes de gestion du loup
soient adaptés en fonction de leur présence sur le terrain*

Ségolène Royal prend acte du fait :

- que les attaques de loup ont doublé en 5 ans (8 500 brebis victimes pour la période juillet 2014-juillet 2015) ;
- que le nombre de départements concernés a triplé en 5 ans (9 départements en 2010 contre 27 en 2014) ;
- que la population de loup a été multipliée par 3 en 10 ans (100 loups recensés en 2004 contre environ 300 en 2014) ;
- et que le budget consacré par l'État pour la protection des troupeaux et l'indemnisation des éleveurs s'est élevé cette année à plus de 15 millions d'euros.

L'élevage, et notamment le pastoralisme, remplissent un rôle crucial pour la biodiversité en France et doivent être défendus. Il s'agit de conserver un équilibre entre la protection du loup, espèce qui fait partie intégrante de notre patrimoine naturel, et la défense des activités de pastoralisme. Cet équilibre repose également sur la mise en place complète des mesures de protection par les élevages.

C'est pourquoi, comme elle l'avait annoncé lors de sa rencontre en février dernier avec la Fédération nationale ovine, la Ministre a demandé à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de constituer une équipe d'appui aux éleveurs pour mieux protéger les troupeaux contre les attaques de loup (cf. fiche descriptive ci-après).

Par ailleurs, Ségolène Royal engage une démarche auprès de la Commission européenne et de la Convention de Berne pour que les modes de gestion du loup soient adaptés en fonction de l'importance de sa présence sur le terrain, comme en Espagne où deux modes de gestion du loup existent.

Présentation de la brigade d'appui aux éleveurs contre les attaques de loup. Cette équipe sera constituée de dix agents titulaires du permis de chasse qui seront intégrés à la Délégation interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (plus particulièrement à la Cellule régionale de soutien aux opérations d'intervention sur le loup).

Le recrutement vient d'être lancé par de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage qui s'est rapproché des missions locales. Une fois recrutés, les agents devront être formés. Cette équipe pourrait ainsi être déployée sur le terrain à la fin août 2015.

Les missions affectées aux équipes d'appui

- les agents participeront aux opérations de défense des troupeaux, en assurant une présence auprès des éleveurs connaissant une récurrence d'attaques exceptionnelles ;
- les agents participeront en appui aux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, aux opérations d'effarouchements, voire de prélèvements ordonnés par l'État ;
- la réalisation des constats de dommages sous l'autorité du service départemental local.

Compte tenu des dommages aux troupeaux, cette brigade interviendra en priorité dans les départements de la région Provence Alpes-Côte d'Azur les plus touchés, mais aussi ponctuellement dans d'autres départements impactés par la prédation comme le département de la Savoie. Ségolène Royal n'exclut pas d'étendre ce dispositif à d'autres départements dans le cadre d'une coopération avec les collectivités locales volontaires.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Paris, le vendredi 9 octobre 2015

Ségolène Royal relance le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité

Ségolène Royal a réuni le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité le 9 octobre 2015, qui rassemble les chercheurs français du domaine de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Ségolène Royal a annoncé :

- **La mobilisation des scientifiques dans le cadre de l'appel à propositions de recherche sur l'acidification des océans.** Depuis 200 ans, les océans ont absorbé une quantité équivalente à plus du tiers des émissions anthropiques de carbone fossile. Cette absorption se traduit par une augmentation de l'acidification de 26 % en 200 ans.
- **La finalisation d'un volet biodiversité du prochain Plan national d'adaptation au changement climatique.**
- **L'organisation d'une conférence grand public sur le thème de la biodiversité et du changement climatique dans le cadre de la COP21 le 11 décembre prochain, au sein de l'espace « génération climat » au salon du Bourget.**
- **La poursuite des activités de ce conseil, instance indépendante d'expertise, auprès d'elle dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.**

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

Paris, le jeudi 10 septembre 2015

Déplacement de Ségolène Royal en Gironde Climat, mer et biodiversité

Ségolène Royal,
ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
interviendra lors du festival « Ocean Climax »
sur le thème « Le Littoral, une rencontre terre-océan, un creuset de vie »



Vendredi 11 septembre 2015 à partir de 11h30
DARWIN Eco-Système - 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

13h00, réunion de travail sur la mise en œuvre du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon – résidence préfectorale de Bordeaux

Organisé à l'occasion des 25 ans de la *Surfrider Foundation Europe*, le festival « Ocean Climax » accueille de nombreux scientifiques, artistes et acteurs associatifs pour sensibiliser la société civile sur les enjeux climatiques et la protection de l'océan.

A quelques semaines de la Conférence Paris Climat, Ségolène Royal a souhaité participer à cet événement de mobilisation pour rappeler la nécessité de préserver la richesse de nos écosystèmes et la relation homme-nature.

Pour suivre le déplacement de la ministre, merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

pref-communication@gironde.gouv.fr

05 56 90 60 18